



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, Directrice générale et Greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 13 mai 2024 à 19 :30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 23, 18^e Rue (lot : 5 111 551)

Demande de dérogation mineure (2024-0052) au 23, 18^e Rue, lot 5 111 551 qui a pour objet de régulariser en zone COM-07:

- L'emplacement de la maison qui est à 4.87 mètres de la ligne avant au lieu de 6.6257 mètres;
- L'emplacement de la maison qui est à 1.54 mètre de la ligne latérale droite au lieu de 2 mètres.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.260 en vigueur en 1994

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 13 mai 2024.

Donné à Ferme-Neuve, ce 25^e jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, Directrice générale et Greffière-trésorière au Lac-Saguay, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 25 avril 2024.
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 25 avril 2024.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Greffière-trésorière